

Religion, fanfare et politique à Charquemont (Doubs)

Vincent Petit

DANS **ETHNOLOGIE FRANÇAISE** 2004/4 Vol. 34 , PAGES 707 À 716

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0046-2616

ISBN 9782130541769

DOI 10.3917/ethn.044.0707

Date de mise en ligne : 03/10/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2004-4-page-707?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Religion, fanfare et politique à Charquemont (Doubs)

Vincent Petit

Lycée Jean Michel (Lons-le-Saunier)

I RÉSUMÉ

En 1882, la fanfare de Charquemont, bourg frontalier avec la Suisse, se divise en deux sociétés rivales, à la suite de l'interdiction, par le curé, d'interpréter *la Marseillaise* : la Philharmonique (catholique) et la Démocrate (républicaine). Cet événement illustre la façon dont les communautés villageoises se sont inscrites dans le champ politique et économique national, et les profondes mutations que cela a entraînées au sein de la commune et de la paroisse. La scission et la bipartition de l'espace public local qui se sont entretenues pendant plus d'un siècle montrent la place primordiale des associations, musicales en particulier, dans les structures sociales de ces communes.

Mots-clés : Sociabilité. Politisation. Anticléricalisme. Musique. Fanfare.

Vincent Petit (Professeur)
Lycée Jean Michel
400, bd Jean Michel
39000 Lons-le-Saunier
petitvincent@wanadoo.fr

Peu avant le 14 juillet 1882, le curé du village de Charquemont interdit aux musiciens de la fanfare d'interpréter *la Marseillaise*, l'hymne national depuis près de deux ans. Quelques-uns lui signifient leur mécontentement et fondent une société rivale, la « Démocrate » : dès lors s'opposent ce que la tradition locale nomme la « musique sacrée », celle des « blancs » catholiques, et la « sacrée musique », celle des « rouges » anticléricaux. Les faits sont connus et exemplaires de ce que Maurice Agulhon appelle la « *politisation-bipartition* » [Petit, 1998 : 2]. Mais, ainsi résumés, ils n'épuisent pas nos interrogations : pourquoi la division de la société de musique s'observe-t-elle à Charquemont et pas dans les bourgs voisins ? Pourquoi le curé du village exerce-t-il la direction de la société de musique et qui lui conteste cette position ?

Loïn de n'exprimer que des clivages caricaturaux, les conditions de cette bipartition offrent l'occasion d'éclairer l'équilibre interne des communautés rurales du XIX^e siècle travaillées par l'industrialisation, la politisation et l'anticléricalisme. L'étude du contexte politique, religieux et social propre à Charquemont, bourg horloger frontalier avec la Suisse, permet de comprendre l'importance de cette forme de sociabilité et de cette structure de médiation culturelle que constitue la société de musique du village, et ainsi de replacer cet événement au

cœur d'un enjeu plus vaste, qui débord largement la simple anecdote.

■ Religion et politique au XIX^e siècle

Pendant la Révolution, Charquemont est une des rares communes du haut Doubs à posséder une municipalité franchement jacobine après l'éviction, le 10 décembre 1792, du maire Charles-François Mougin. L'antagonisme entre adversaires et partisans de la Révolution prend ici une ampleur et une âpreté toute particulières : en janvier 1794, cent vingt-neuf habitants ont quitté la France, soit un sixième de la population. Or cet antagonisme se perpétue au long du XIX^e siècle avec l'opposition de deux lignages qui se partagent la charge de maire de la commune jusqu'à 1870. Les Petit, Claude-Ignace, maire de 1803 à 1814 et de 1830 à 1835, et son fils Michel Napoléon Joseph, maire de 1852 à 1860 et de 1865 à 1870, poursuivent leur engagement jacobin par la fidélité bonapartiste. Les Mougin, François Xavier Théophile, maire de 1814 à 1826, Ignace Joseph, maire de 1826 à 1830 et de 1835 à 1852, et Joseph Alexandre, de 1860 à 1865, représentent la tradition catholique et conservatrice. Les enjeux de la Révolution sont ainsi ravivés à chaque changement de régime. Cette



1. La société de musique vers 1875. Trente-huit musiciens, autour de leur bannière médaillée, qui posent avec leurs instruments : fifres, cornets, clarinettes, trombones, chapeau chinois... Aucune référence religieuse n'est affichée. La communauté villageoise pose dans toute sa cohérence, mais sur deux clichés pris successivement puis accolés...

labeur, en faisant bénéficier de leurs qualités personnelles et de leur talent, la collectivité à laquelle ils appartiennent : il y a là indiscutablement dans ce regroupement d'énergies individuelles l'expression d'une émancipation.

Ce groupe de jeunes gens reçoit l'aide du conseil municipal qui, dans sa délibération du 13 février 1831, lui octroie la somme de trois cents francs pour l'achat d'« instruments de musique militaire ». À la date du 30 avril 1831, la musique de la garde nationale dispose de huit clarinettes, sept bassons, cinq cors, deux serpents et un serpent droit, un buccin, une biole⁶, deux trompettes, un trombone, un bugle, un cornet, une grosse caisse, des cymbales et un chapeau chinois, soit trente-trois instruments qui ont coûté neuf cent quarante-six francs. Bien entendu, la municipalité seule ne peut faire face à ces dépenses. Elle demande donc une aide au préfet en soulignant « que le zèle qu'ont mis le maître de musique et le grand nombre des élèves à leur instruction et les progrès qu'ils ont fait méritent des éloges et des encouragements, pour qu'une musique militaire soit établie et maintenue dans un village de campagne » et « que cette musique a déjà produit bon effet, en ce qu'elle occupe les jeunes gens et qu'elle sera un stimulant dans les réunions de la garde nationale » [ACC].

La société de musique est donc d'abord celle de la garde nationale du village et du canton. C'est à ce titre qu'elle forme la musique d'honneur lors de la visite du roi Louis-Philippe à Montbéliard le 25 juin 1831. La tradition locale veut que la musique de Charquemont ait produit ce jour-là une forte impression puisque ses membres furent les seuls à jouer... tout en marchant ! Elle connaît d'emblée un succès considérable : seule

structure associative réservée aux jeunes hommes, célibataires pour la plupart, elle leur permet de rompre avec l'isolement – le haut Doubs est une région d'habitat dispersé – et le confinement familial, ainsi que l'oisiveté due aux rigueurs de l'hiver. Son développement et son rayonnement s'affirment en conséquence : elle compte au moins vingt-deux membres exécutants en 1860, trente en 1877 et se distingue aux festivals du Russey (1864 et 1865), de Montbéliard (1868) et de Maïche (1874). Ses dirigeants ne manquent pas de souligner « l'ancienneté de leur société établie depuis environ quarante ans à Charquemont, berceau des sociétés musicales dans nos montagnes »⁷ – qui apparaissent au Russey en 1836, Fournet en 1841, Maïche en 1863, Frambouhans en 1864, Charmauvillers et Damprichard en 1876.

■ La musique entre le maire et le curé

Si la création de la société musicale est issue d'une réaction à un événement politique national, elle s'inscrit aussi dans les entrelacs familiaux et politiques locaux. Son principal animateur, Charles François Joseph Mougin, âgé de vingt-et-un ans en 1830, est le fils de François Xavier Théophile, ancien maire du village. Claude-Ignace Petit, le maire tout juste nommé par le nouveau régime, appuie l'initiative des jeunes gens pour démontrer sa loyauté. Si la société de musique suscite l'intérêt de la municipalité, c'est que, grâce à ses activités artistiques, la renommée du village est portée loin et dote Charquemont d'un privilège que n'a pas alors

Maîche, le chef-lieu du canton. Elle constitue progressivement un lieu de sociabilité privilégié des ouvriers de l'horlogerie, puisque le conseil municipal précise en 1868 que « *les membres de cette société sont pour la plupart des ouvriers sans fortune, faisant de grands sacrifices de temps et de travail* » [ACC]. Elle rejoint ainsi les préoccupations sociales du gouvernement impérial : le sous-préfet de Montbéliard, qui réunit les maires du canton de Maîche le 16 janvier 1864 pour les encourager à créer des sociétés de secours mutuels pour les horlogers, note que « *les communes comme Charquemont et Maîche qui possèdent des sociétés musicales pourraient d'ailleurs commencer en organisant la mutualité par ces sociétés* » [ACC]. Aussi la municipalité bonapartiste cherche à s'attacher le soutien de la société. Par exemple, elle salue en 1867 le désintéressement du chef, Alfred Jeannoutot, « *horloger et musicien, domicilié au village de Charquemont, continuant à donner au talent et surtout au dévouement des leçons de musique instrumentale aux jeunes gens de la commune, il convenait que la commune lui témoignât sa reconnaissance d'autant que sans ressources autres que celles de son travail, ses leçons pendant ont toujours été gratuites* » [ACC]. Elle lui accorde en conséquence une gratification de 250 francs. De cette manière, la société de musique permet l'expression des préoccupations patriotiques, civiques et sociales chères à la partie ouvrière de la population. En février 1868, le conseil municipal demande que la société de musique de Charquemont soit reconnue d'utilité publique, vu « *qu'elle a fourni aux jeunes gens une distraction agréable, utile qui les éloigne d'une foule d'occasions de débauche, en même temps qu'elle entretient entre eux un lien d'union et de fraternité* » [ACC]. Les statuts de la société philharmonique sont ainsi approuvés par le préfet du Doubs le 22 avril 1868.

La société de musique est aussi l'objet des sollicitations du clergé. S'il en est exclu à sa fondation, il reste que les musiciens de la garde nationale n'ont jamais manifesté le moindre anticléricalisme, comme le prouve l'accueil qu'ils font en 1832 à Mgr de Rohan, cardinal-archevêque de Besançon. Plus tard, la musique met sa bannière sous le patronage de Montalembert, député du Doubs de 1848 à 1857, à qui elle offre une sérénade en septembre 1849 et qui préside le concours musical du Russey en 1864. Le conseil municipal reconnaît que la société de musique de Charquemont « *a constamment servi à donner de l'éclat aux fêtes nationales dans cette localité et à embellir les solennités religieuses dans la paroisse et dans beaucoup d'autres endroits à l'occasion de la confirmation, des visites épiscopales, etc.* » [ACC]. Les manifestations publiques sont autant de circonstances propres à affirmer le caractère religieux de la société : consécration d'églises, bénédiction de cloches, pèlerinages, missions... À cet égard, la musique s'insère progressivement dans les structures paroissiales. Elle est une institution morale qui secourt les indigents, particulièrement pendant la guerre de Crimée, et revendique n'avoir « *admis dans son sein conformément à son règlement qui a toujours été parfaitement observé que des sociétaires de bonne vie et de bonnes mœurs* »

[ACC]. Le premier règlement pointilleux, fort de quarante et un articles, atteste de cette empreinte religieuse. Le préambule proclame que « *le but de la société, tout en procurant à chacun de ses membres occasion de se récréer, est de rapporter à la gloire de Dieu et de la religion, le talent qu'ils ont reçu en partage. En conséquence, tous ses travaux seront dirigés vers ce but, essentiellement moral : donner aux solennités du culte catholique toute la pompe possible* »⁸. Sont soumis à amendes, les écarts de langage outrageant la religion ou les mœurs, les scandales à l'église, le fait de jouer en corps ou isolément lors de bals et de fêtes... Les statuts de 1868, rédigés pour donner une existence légale à la société, reprennent l'essentiel des précédents en précisant toutefois que le curé de la paroisse est – de droit – directeur de la société (article 20). La formation d'une société musicale répond ainsi aux appréhensions du clergé désireux d'écarter les jeunes gens de l'ivrognerie, du libertinage et des « *idées fausses* »⁹ et de maintenir les horlogers dans les traditions chrétiennes et paysannes.

La société de musique constitue donc une forme de sociabilité [Agulhon, 1979 ; Agulhon et Bodiguel, 1981], ouverte aux jeunes gens, qui offre des distractions, des occasions de voyages, renforçant l'unité et le prestige du village, tout en demeurant garante de la bonne moralité. Elle est à la fois une association de citoyens autour d'un objet militaire, patriotique et même social et une forme du patronage clérical qui rappelle les confréries, préfigurant aussi les mouvements de jeunesse catholiques – double identité que confirme son répertoire musical, composé à la fois de pas redoublés, de marches et de pièces religieuses. Mais avec le « *durcissement doctrinal* » [Cholvy et Hilaire, 1990 : 208] du catholicisme romain – fixé avec la condamnation des « *erreurs modernes* » par le *Syllabus* de 1864 – et le succès des républicains dans le pays comme dans la commune, elle devient un enjeu entre deux conceptions de l'organisation sociale.

■ Fanfare et politique : la scission

Depuis 1870, la municipalité démontre à plusieurs reprises son attachement à la République. Cette caractéristique demeure exceptionnelle dans le haut Doubs : Jules Gros, futur député radical, écrit en 1873 que « *Charquemont, est au cœur de la montagne, un climat froid et républicain où monsieur de Mérode¹⁰ récoltera toujours plus de nèfles que de lauriers* » [Gros, 1873 : 23]. À partir de 1879, le contexte politique se modifie profondément avec les premières mesures anticléricales, puis en 1881-1882, la mise en place des lois scolaires. Ainsi, le 10 juillet 1881 tout comme le 8 juillet 1882, le conseil municipal vote à l'unanimité des crédits pour assurer la célébration du 14 Juillet – devenu fête nationale en 1879. La scission de la société de musique du village –

observable dans les bourgs horlogers comme Maîche (« La Libérale »), Morteau, Villers-le-Lac (« La Fraternité ») ou vigneronns comme Quingey et Ornans – est ainsi un trait significatif d'un contexte politique et révélateur d'antagonismes idéologiques profonds, présents tant à l'échelle nationale que locale.

Au printemps 1882, l'abbé Cachoz, curé de la paroisse et directeur de la société, invite les musiciens à une collation pour les remercier de leur participation aux offices de la Fête-Dieu et leur demander de ne pas jouer au 14 Juillet. Treize dissidents refusent d'obtempérer et fondent leur propre société, qu'ils baptisent la « Démocrate ». L'un d'eux, Paul Guigon, écrit au préfet que la société de musique « est toujours disposée à répondre aux ordres et à l'appel des réactionnaires » et « n'est que l'instrument docile du curé, et que ses accords ne se font guère entendre qu'à l'église. Par contre, quand il s'agit de paraître à une fête républicaine et de jouer l'hymne national, on est sûr de se heurter à une mauvaise volonté systématique. C'est pourquoi les républicains sincères de Charquemont ont résolu de fonder une nouvelle société complètement indépendante du curé, et appuyée par une grande partie de la population et par tous les amis de la montagne »¹¹. Si l'on en croit ces lignes, c'est la place du prêtre dans la cité qui est contestée, non la religion catholique, et c'est le geste d'autorité du prêtre qui provoque la scission. L'unité de la société et la conciliation de ses impératifs à la fois religieux et officiels deviennent impossibles dès lors que le patronage clérical heurte les convictions républicaines des musiciens. Ici, l'attachement au régime et à ses principes suscite l'anticléricalisme, la contestation de l'influence politique et sociale du prêtre. La scission témoigne que les membres de la société musicale perçoivent la dissociation de l'Église et de l'État et ressentent le dilemme entre patriotisme et catholicisme alors que, jusque-là, l'un ne se concevait pas sans l'autre.

La rupture est consommée le 21 juin 1882, date à laquelle le conseil d'administration de la « société de musique » procède au remplacement de trois de ses membres démissionnaires. Le règlement de la nouvelle société, approuvé par le préfet le 6 juillet 1882, ne contient évidemment plus de référence religieuse, mais il demeure au moins aussi contraignant que celui de la « Philharmonique » : selon l'article 10, « les propos grossiers, malhonnêtes ou mortifiants envers un camarade »¹², les discussions politiques en réunion ou la perturbation de l'ordre pendant les répétitions sont punies d'amendes. Son président certifie que tous les musiciens sont « d'honnêtes citoyens, choisis parmi les honnêtes gens » [idem].

La scission n'est pas le fait de la municipalité républicaine mais plutôt des éléments les plus radicaux du parti qui cherchent à renforcer leur influence, à la diffuser plus largement à travers des manifestations symboliques – le 14-Juillet, le drapeau tricolore –, dans le but de parachever la conquête des pouvoirs locaux et d'enraciner la fibre républicaine dans le haut Doubs. Leur chef,

Alcime Binetruy, fabricant d'assortiments d'horlogerie, fils de musicien et gendre du maire bonapartiste Michel Napoléon Joseph Petit, ne songe-t-il pas déjà à la mairie ? La nouvelle société s'appuie sur le réseau des militants républicains : la « Démocrate » compte quarante-vingt-un membres honoraires en 1883, cent trente-deux en 1884, qui versent une cotisation annuelle de cinq francs. Ils se recrutent dans les environs, mais aussi à Besançon, en Suisse et jusqu'à Béziers !

La nouvelle société est incontestablement celle des républicains : le sous-préfet de Montbéliard la nomme « Fanfare démocratique ou musique républicaine de Charquemont »¹³ et en est membre honoraire. Ainsi, elle bénéficie du soutien des autorités de l'État. Par exemple, en novembre 1884, la « Démocrate » demande une subvention de cinq cents francs pour l'achat d'instruments. Le conseil municipal y consent, comme le sous-préfet qui écrit au préfet du Doubs : « Cette société est dirigée par des hommes profondément dévoués à nos institutions et qui consacrent leur influence à les défendre au milieu d'un pays livré à la réaction cléricale. »¹⁴ La création d'une fanfare correspond d'abord à l'expression de convictions profondes : l'attachement sincère à la République et aux valeurs qu'elle incarne : le patriotisme, la fraternité, l'égalité et un certain individualisme sensible chez les patrons, convictions auxquelles l'anticléricalisme donne une cohésion et une virulence très prononcées. Elle constitue à bien des égards une structure militante dont l'efficacité ne doit pas être mésestimée : après les élections de 1884, neuf conseillers municipaux sur douze sont membres de la « Démocrate », et le 20 mai 1888, son président, Alcime Binetruy, est élu maire. La direction d'une société musicale lui permet de s'affirmer dans la commune et dans le canton face à ses rivaux royalistes. Candidat républicain face au comte de Mérode aux élections cantonales de 1886, il obtient 65 % des suffrages à Charquemont (moyenne cantonale : 43,9 %). Il est finalement élu conseiller général en 1892 par 56,8 % des voix (83 % des suffrages à Charquemont) et en 1898 par 57,6 % (87,5 % à Charquemont).

La « Démocrate » est ainsi la fanfare des « rouges », républicains anticléricaux qui refusent d'entrer à l'église, alors que la « Philharmonique » constitue celle de la paroisse : pour le curé, la société qu'il préside est la « musique de l'Église » ou la « Société de musique religieuse ». La « Démocrate » anime toutes les fêtes républicaines, comme la fête du centenaire de la Révolution organisée par la municipalité le 5 mai 1889. À l'opposé, la « Philharmonique » répond aux invitations des prêtres et assure l'animation de la fête patronale et des événements religieux : missions, pèlerinages, congrès et fêtes de la jeunesse catholique...

La scission entraîne aussi, après quelques difficultés initiales, l'émulation entre les deux sociétés : la « Démocrate » compte trente-cinq membres en 1887 et se

2. La « Démocrate ». Quarante-trois musiciens autour de leur président et un drapeau tricolore largement déployé : la Fanfare démocratique de Charquemont expose ses cuivres. Au premier rang, les cadres, puis les ouvriers horlogers. La « Démocrate » est l'expression d'une nouvelle génération (document de l'auteur). Les photographies 2 et 3 (page suivante) ont été sans doute prises le même jour de 1887, ce qui permet aux deux sociétés de souligner leurs différences (document de l'auteur).



distingue aux concours de Belfort (1888), Genève (1890), Besançon (1893), Dijon (1898), alors que sa concurrente, composée de trente et un membres en 1882, participe au festival du Noirmont (1893) et obtient des prix aux concours de Besançon (1905) et de Belfort (1908). Les deux sociétés se différencient aussi par le répertoire instrumental puisque la « Démocrate » est une authentique fanfare (cuivres et percussions), alors que la « Philharmonique » est pourvue en plus de clarinettes et de saxophones. La fréquente inspiration républicaine des fanfares est ainsi soulignée par Maurice Agulhon : « Avec le clairon et le tambour, les uniformes, les drapeaux, les défilés contribuent à donner un air martial et rappellent tout ce qu'il y avait de composante patriotique dans l'idéologie de la République laïque » [Agulhon, 1981 : 30]. En 1913, la « Démocrate » préside aux obsèques civiles du sénateur Borne, président du conseil général et maire de Saint-Hippolyte, alors qu'en juillet 1914, la « Philharmonique » assure l'inauguration du Café de la Liberté en présence des ténors départementaux de la droite républicaine. Un ex-voto de l'église rappelle le voyage de la « Philharmonique » à Lisieux en 1925 tandis que la « Démocrate » s'honore d'un don de cent francs de Léon Blum, en août 1936. Ainsi, l'identité antinomique

des deux sociétés se construit, s'approfondit, l'une contre l'autre ; elle se cultive, s'enracine.

■ Musiciens, horlogers, républicains

Dans un bourg où l'industrie horlogère est dominante, la formation d'une structure républicaine peut s'interpréter comme la résultante des mutations socio-économiques qui affectent la communauté. Le recensement de 1891 donne les chiffres de deux cent quatre patrons¹⁵ (162 hommes, 42 femmes) et de cent vingt-neuf ouvriers (82 hommes, 47 femmes). À cette date, sur 1 664 habitants, on dénombre 20,2 % d'horlogers, proportion qui passe à 39,5 % en 1911 pour une population totale de 2 040 habitants, sans compter les cultivateurs dont l'horlogerie est une activité d'appoint. La proportion d'horlogers est moindre à Maïche (5,5 %, sur 1 614 habitants en 1891) et Damprichard (11,3 % sur 1 191 habitants). La musique républicaine est issue de la volonté des patrons qui militent pour l'ouverture du haut Doubs sur le monde extérieur – par exemple, Alcime Binetruy est vice-président de la Compagnie des



3. La « Philharmonique ». La société de musique est une formation instrumentale plus hétéroclite. Elle se place dans la continuité, puisqu'elle conserve la bannière. Au premier rang, la présence ostensible du clergé et des anciens. Beaucoup de jeunes adolescents, et même des enfants : la société a dû faire de gros efforts de recrutement (document de l'auteur).

Chemins de fer régionaux de Franche-Comté – et des ouvriers qui s'investissent dans le syndicalisme. À ce titre, l'identité ouvrière participe du sentiment républicain anticlérical, à tel point qu'en 1905, dans *Le Flambeau*, l'organe régional de la libre-pensée, certains membres de la « Démocrate » reprochent à leur ancien chef, Stéphane Mougin, « ses fréquentations avec les capitalistes ». La division de la société de musique illustre aussi la volonté des fabricants d'horlogerie radicaux de se substituer au patronage clérical. En 1884, la nouvelle société peut compter sur l'appui de douze d'entre eux, et tous ses présidents jusqu'à 1914 sont des fabricants d'horlogerie. Sur les treize fondateurs de la « Démocrate » dix sont horlogers et deux sont patrons. En 1884, sur les cent quatre-vingt-un membres exécutants et honoraires de la société, on dénombre soixante-seize horlogers (soit 44 %) et dix-sept fabricants (soit près de 10 %) sans compter vingt-six négociants et représentants de commerce (15 %) souvent liés à l'industrie horlogère. Sont bien représentées les « nouvelles couches » chères à Gambetta – petits fonctionnaires, employés, commerçants –, contrairement aux cultivateurs et aux rentiers

(à peine plus de 1 % chacun). Le recrutement des musiciens est presque exclusivement horloger : vingt-neuf horlogers et trois fabricants (sur trente-cinq membres) en 1887. La « Philharmonique », quant à elle, fait une part importante aux cultivateurs : en 1890, sur quatorze membres identifiés, on trouve sept horlogers, un patron et six cultivateurs. La fanfare républicaine ne saurait donc prétendre représenter l'intégralité du monde ouvrier puisque sa rivale catholique parvient tant bien que mal à conserver un recrutement à la fois horloger et paysan. La « Démocrate » accueille donc 14 % des deux cent vingt-neuf horlogers (patrons et ouvriers) mâles du village en 1890, proportion qui atteint – en extrapolant – environ 10 % pour la « Philharmonique ». On peut donc estimer qu'un horloger sur quatre pratiquait la musique à Charquemont à la fin du XIX^e siècle ! Si le recrutement s'effectue surtout au sein même des familles de musiciens, comme l'apprentissage de l'instrument, il s'opère aussi dans les ateliers : les ouvriers membres de la « Démocrate » travaillent pour des patrons membres ou sympathisants de la même société.

Or, ces années 1880–1900, qui voient les sociétés de

musique affectées par des troubles politiques, marquent aussi le saut qualitatif de l'horlogerie, qui passe d'une activité artisanale et familiale insérée dans le monde agricole à une activité véritablement industrielle. L'attachement des horlogers, petits patrons en tête, au régime républicain témoigne ainsi de leur émancipation vis-à-vis des références traditionnelles de la communauté rurale et exprime la prise de conscience de leur rôle économique et social au sein du village – alors même que l'usine tend de plus en plus à remplacer l'atelier.

S'il serait exagéré d'écrire que la vie du village obéit à la rivalité des deux sociétés, il convient de ne pas sous-estimer leur importance au sein d'un très grand nombre de familles de par la constitution de véritables dynasties de musiciens et la persistance de pratiques endogamiques. Conséquence de cet antagonisme idéologique et sociologique, la rivalité entre les deux sociétés se manifeste au sein du conseil municipal. De 1888 à 1925, c'est-à-dire l'âge d'or de l'horlogerie à Charquemont, les maires sont proches de la « Démo » ; puis, à partir de 1925, ils sont davantage liés à la « Philha ». L'existence des deux musiques reflète donc l'antagonisme des fabricants d'horlogerie radicaux qui dominent le conseil municipal jusqu'aux années vingt face au curé et aux catholiques, qui disposent les uns et les autres de leur clientèle à l'intérieur du village et d'appuis à l'extérieur (fonctionnaires et élus radicaux d'un côté, prêtres et plus tardivement élus de droite de l'autre).

L'unité et l'identité de chaque musique est ainsi fondée à la fois sur des liens professionnels, familiaux et idéologiques, ce qui explique la vivacité et la pérennité de leur rivalité.

La scission de la société de musique, apparemment anecdotique, révèle en fait la profondeur et la prégnance des enjeux idéologiques à l'œuvre jusqu'à l'échelle villageoise.

Elle montre d'abord l'importance de l'association pensée comme structure de « médiation culturelle et sociale » [Pécout, 1994] et instrument d'intégration politique. L'association musicale, élément central de la sociabilité masculine, présente à tous les rassemblements villageois qu'ils soient patriotiques ou religieux, porte des signes qui sont autant de marqueurs d'identité – le nom de la société, l'uniforme, le répertoire musical, les parrains qu'elle s'est choisis, les lieux où elle se rend... – et qui témoignent de son inscription dans le champ politique régional et national. Elle constitue en quelque sorte un *médium* de la communauté villageoise, une expression de sa cohésion interne comme de son affirmation sur l'extérieur. À ce titre, elle pose le problème de la politisation des campagnes. La société de musique est en effet le résultat de la réactivation par la Révolution de 1830 des idéaux libéraux et patriotiques de la Révolution et, en partie au moins, de l'Empire. Elle témoigne donc déjà d'une certaine maturité politique des jeunes adultes qui la créent. Or, il faut ici souligner que cette

politisation, ou si l'on préfère cette réceptivité aux événements politiques nationaux, n'affecte pas ou si peu l'équilibre interne de la communauté rurale : les Révolutions de 1830 et de 1848 sont bien accueillies, le coup d'État du prince-président ne provoque aucun remous. Autour de son pasteur, la communauté cimente son unité sur la religion catholique, le patriotisme et un certain libéralisme.

Cet équilibre, dont témoignent l'unité et le développement de la société musicale, se rompt à partir des années 1860. Confronté aux effets jugés néfastes de la modernisation économique, avec l'ouverture sur la Suisse et l'industrialisation, le clergé entreprend de refonder la communauté villageoise par la reconquête systématique des âmes et un puissant encadrement paroissial, et ce dans le contexte de montée de l'ultramontanisme et de l'intransigeantisme et dans l'opposition à la politique italienne de Napoléon III. Le prêtre tend à imposer et à accroître son autorité *au temporel* et à accentuer son emprise sociale et politique sur la collectivité. Les formes de sociabilité comme la société de musique deviennent les instruments de cette offensive. Cette immixtion dans les structures villageoises ne provoque que des tensions mineures tant qu'elle répond aux attentes d'une communauté en quête de « médiateur » [Mayaud, 1986 : 251]. Mais à devenir plus prégnant et plus absolu, à se lier aux luttes politiques comme à l'occasion des élections législatives de 1863, le patronage clérical se rend progressivement insupportable à une partie de la population. Il heurte les intérêts économiques de la communauté et tout spécialement ceux d'un nouveau groupe social, les patrons horlogers, qui ne doivent leur ascension qu'à leur travail, qu'à l'ouverture sur les marchés extérieurs, qu'à l'appropriation de techniques nouvelles ou l'augmentation de leur capital. Ils s'érigent eux aussi en médiateurs de la communauté, mais en porteurs d'ouverture et de modernité. Pour ce faire, ils s'adosent sur la permanence des traditions jacobine et bonapartiste et sur l'influence du radicalisme suisse tout-puissant dans le canton de Neuchâtel, tout en s'inscrivant dans le contexte national – l'établissement de la République, la législation scolaire.

La scission permet de replacer l'anticléricalisme dans une perspective de longue durée et d'en donner une définition plus précise. Nulle part, la religion catholique n'est réellement en cause, et le haut Doubs demeure une terre de chrétienté où la pratique reste forte et le recrutement sacerdotal important [Huot-Pleuroux, 1966b], mais les résultats électoraux et la création de sociétés musicales dissidentes attestent du soutien populaire que rencontre le régime républicain dans son ambition de confiner l'influence du curé dans le seul domaine religieux [Mairry, 1992]. Ceux que l'on nomme alors les « rouges » contestent la fonction sociale du prêtre, dont l'autoritarisme et l'intransigeance contredisent leurs convictions de citoyens et leurs intérêts d'horlogers ou de

commerçants. L'athéisme militant, qui n'en est pas une conséquence obligée, est plus tardif et plus restreint (une société de libre-pensée appelée « La Raison » revendique vingt-cinq membres en 1904 à Charquemont).

Le clergé a voulu faire ou refaire de la paroisse l'intermédiaire obligé de la communauté avec l'extérieur alors qu'elle n'est déjà plus que « *le cadre collectif des dévotions individuelles* » [Boutry, 1986 : 567]. En tentant d'asseoir

son autorité exclusive sur les structures de médiation politique et culturelle de la collectivité villageoise, il heurtait ses intérêts économiques, lui déniait son indépendance et bafouait ses autres représentants. Ce faisant, il s'en dissociait définitivement et se condamnait au mieux, à n'en rallier qu'une partie. La communauté villageoise n'avait qu'une musique ; la paroisse et la commune eurent chacune la leur. ■

I Notes

1. « *Le bonapartisme rural marque, par certains aspects, une étape de la lente émancipation paysanne ; [...] peut-être même est-il le précurseur, méconnu et inconscient, du radicalisme rural. Bonapartisme et radicalisme ont été pour deux générations successives deux modes d'expression parents* » [Rémond, 1982 : 109]. [Voir aussi Ménager, 1989 et Corbin, 1990.]

2. [ADB, lettre de l'abbé Saget à l'archevêque, 27.10.1855].

3. Cette cité suisse de près de 20 000 habitants à l'époque, horlogère et protestante, est forte d'une longue tradition révolutionnaire (1792, 1848) et anarchiste.

4. [ADB, lettre de l'abbé Voisard à l'archevêque, 1842].

5. [ADB, lettre de l'abbé Fetel à l'archevêque, 01.07.1842].

6. La dénomination des instruments révèle leur archaïsme : bassons, cors et serpents mentionnés ici sont à rapprocher des basses et tubas actuels. La biole est l'appellation patoisante d'un instrument que nous n'avons pas identifié.

7. [ADD, M 1378, lettre au préfet, 1868].

8. Archives privées.

9. « *La musique peut convenir aux garçons [...] ; elle peut adoucir les mœurs rudes de l'ouvrier, et substituer d'honnêtes et pacifiques récréations au tumulte et aux orgies du cabaret* », propos de sœur

Rosalie (1786–1856) supérieure des Filles de la Charité du quartier Mouffetard à Paris [Christophe, 1995 : 32]. Toujours selon sœur Rosalie, la musique ne peut convenir aux filles, principalement à cause de la promiscuité avec les garçons.

10. Beau-frère de Montalembert, mécaniste et catholique, plusieurs fois député, maire de Maïche et conseiller général de 1848 à 1892.

11. [ADD, M 1379, lettre du 30. 06. 1882].

12. Archives privées.

13. [ADD, M 1379, lettre du 05. 07. 1882].

14. [ADD, M 1380].

15. Les patrons sont propriétaires d'un atelier – où parfois ils sont seuls à travailler, avec leur épouse et leurs enfants.

I Références bibliographiques

AGULHON Maurice, 1979, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion.

– 1979, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II^e République*, Paris, Armand Colin.

– 1989, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion.

AGULHON Maurice et Maryvonne BODIGUEL, 1981, *Les associations au village*, Arles, Actes Sud.

Archives départementales du Doubs : [ADD (dans le corps du texte)].

Archives diocésaines de Besançon : [ADB (dans le corps du texte)].

Archives communales de Charquemont, registre des délibérations municipales : [ACC (dans le corps du texte)].

BORDET Gaston, 1971, « Catholiques libéraux franc-comtois 1818–1870 », rapport pour le colloque de Grenoble, dactyl.

BOUTRY Philippe, 1986, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Cerf.

CHOLVY Gérard et Yves-Marie HILAIRE, 1990, *Histoire religieuse de la France contemporaine 1800–1880*, Toulouse, Privat.

CHRISTOPHE Paul, 1995, *Grandes figures sociales du XIX^e siècle*, Paris, Cerf.

CORBIN Alain, 1990, *Le village des « cannibales »*, Paris, Aubier.

GERBOD Paul, 1980, « L'institution orphéonique en France du XIX^e au XX^e siècle », *Ethnologie française* (1) : 27–44.

GUMPCOWICZ Philippe, 1987, *Les travaux d'Orphée. 150 ans de vie musicale amateur en France*, Paris, Aubier.

HUOT-PLEUROUX Paul, 1966a, *La vie chrétienne dans le Doubs et la Haute-Saône, de 1860 à 1900, d'après les comptes rendus des missions paroissiales*, Besançon, Néo-Typo.

– 1966b, *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Besançon de 1801 à 1960*, Besançon, Néo-Typo.

MAIRRY Louis, 1992, *Le département du Doubs sous la III^e République*, Besançon, Cêtre.

MAYAUD Jean-Luc, 1986, *Les secondes républiques du Doubs*, Paris, Les Belles-Lettres.

MÉNAGER Bernard, 1989, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier.

PECOUT Gilles, 1994, « La politisation des paysans au XIX^e siècle. Réflexion sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et Sociétés rurales* (2) : 91–125.

PETIT Vincent, 1998, *La clef des champs. Les sociétés musicales du haut Doubs horloger au XIX^e siècle*, Fournet-Blancheroche, Regards sur le Haut-Doubs.

– 2000, « Le clergé contre l'ivrognerie. La campagne du Père Ducreux dans les montagnes du Doubs (1864–1869) », *Histoire et Sociétés rurales*, 13 : 93–118.

RÉMOND René, 1982, *Les droites en France*, Paris, Aubier.

I ABSTRACT

Religion, fanfare and politics : the two fanfares of Charquemont (Doubs)

In 1882 the fanfare of Charquemont, a village on the Swiss border, split into two rival groups owing to a priest's ban on the playing of the Marseillaise : the (catholic) « Philharmonic » and the (republican) « Democrat ». This event shows the relation of village communities to national politics and economy and the resulting deep changes within the commune and the parish. The split and bipartition of the local public space that persisted for more than a century show the primordial importance of associations, more especially musical ones, in the social structures of these communes.

Keywords : Sociability. Politization. Anticlericalism. Music. Fanfare.

I ZUSAMMENFASSUNG

Religion, Fanfare und Politik : die zwei Fanfares von Charquemont (Doubs)

In 1882 spaltet sich die Fanfare von Charquemont, einem Dorf an der Grenze mit der Schweiz, in zwei Rivalgruppen nach dem Verbot des Pfarrers, die Marseillaise zu spielen : der (katholischen) « Philharmonique » und der (republikanischen) « Demokraten ». Dieses Ereignis zeigt in welcher Verbindung die Dorfgemeinschaften mit der Staatspolitik und -ökonomie stehen und die aus dieser Spaltung tiefgreifenden resultierenden Wechsel innerhalb der Gemeinde und der Pfarrei. Die Spaltung und Zweiteilung des lokalen öffentlichen Raums, die während mehr als ein Jahrhundert dauerten, zeigen die wesentliche Rolle der Vereine, besonders der Musikvereine in den sozialen Strukturen dieser Gemeinde.

Stichwörter : Soziabilität. Politisierung. Antiklerikalismus. Musik. Fanfare.